

LA LOI DANS L'ÉDUCATION OU L'ÉDUCATION DE LA LOI. COLLOQUE ADDICTION, LA PLACE DE LA LOI

INTERVENTION DE BENJAMIN OUEDRAOGO

TABLE DES MATIÈRES

partie 1. L'ÉDUCATION EST-ELLE UN PROBLEME INSOLUBLE ?	1
1. Pourquoi éduquer ?	1
2. Qui éduquer ?	2
3. Pourquoi éduquer : apprendre pour savoir, savoir pour être ou la discipline comme horizon de la loi	2
partie 2. EDUQUER POUR QUELLE FINALITE ?	3
4. La discipline comme condition de la liberté : l'horizon de la loi	4
5. Loi morale et loi de l'Etat	4

Première partie 1. L'ÉDUCATION EST-ELLE UN PROBLEME INSOLUBLE ?

“L'éducation est le plus grand et le plus difficile problème qui puisse être proposé à l'homme. En effet, les lumières dépendent de l'éducation et à son tour l'éducation dépend des lumières (Kant)¹”

1. POURQUOI ÉDUQUER ?

Cette pensée de Kant, appelle deux remarques qui permettent de comprendre que l'homme ne peut devenir homme que par l'éducation mais cela ne va pas sans une difficulté qui semble insurmontable. Tout d'abord il convient de remarquer que le développement de l'homme n'est pas prédéterminé par la nature, en sorte que la tâche incombe à l'éducation de prendre en charge le développement de l'individu. C'est qui va faire la différence spécifique de l'homme par rapport à l'animal. Si la nature a tout prévu à l'avance pour l'animal, il n'en ait pas de même pour l'homme,. Celui-ci doit se prendre en charge et orienter son propre projet de développement selon une certaine idée qu'il se fait de lui même, l'idée de l'humanité. Ainsi, selon

Date: 5 novembre 2010.

1. Réflexions sur l'éducation, tr A.Philonenko, Paris Vrin, 1966,p.77.

Kant “l’homme doit d’abord développer ses dispositions au bien ; la providence ne les a pas mises en lui toutes achevées ; ce sont de simples dispositions sans la marque distinctives de la moralité. S’améliorer lui même, se cultiver lui même, et s’il est mauvais, développer en lui la moralité”² Tel est selon Kant le sens de l’éducation : Rendre l’homme meilleur, en quelque sorte, l’humaniser. Cependant, il convient de remarquer que l’homme à éduquer est aussi le même que l’homme qui éduque. l’homme doit d’abord développer en lui même la moralité, s’améliorer avant de l’apprendre aux autres. Dès lors se pose la question de savoir comment un être imparfait peut-il en éduquer un autre ? Le projet éducatif se trouve pris dans un véritable cercle vicieux que résume Kant : seule l’éducation peut faire progresser les lumières, mais seules les lumières peuvent conduire l’éducation. “Puisque le développement des dispositions naturelles en l’homme ne s’effectue pas spontanément, toute éducation est un art. La nature n’a mis en l’homme aucun instinct qui la concerne.”²

2. QUI ÉDUQUER ?

Si l’homme est le seul animal qui doive être éduqué, il faut bien remarquer que l’homme n’est éduqué que par des hommes et par des hommes qui ont également été éduqués ; ainsi la qualité de l’éducation est directement liée à la qualité des éducateurs, c’est à dire à la qualité de l’éducation qu’ils ont eux mêmes reçue. Pour mieux comprendre qui éduquer , il convient de voir avant tout comment les éducateurs ont été éduqués. Pour ce faire il faut selon Kant, se munir d’un principe qui guide l’éducation ou du moins qui fonde l’éducation : “Qu’elle doit être la destination de l’humanité ?” En effet il est impossible d’éduquer par exemple, un enfant, si au préalable nous ne savons pas ce qu’est un enfant ou bien ce qu’il est appelé à devenir. Toute éducation a donc besoin d’une compréhension de la nature même de l’homme et de sa destinée. En somme, la véritable question est celle-ci Sur quels principes doit-on fonder l’éducation d’un homme si nous savons par ailleurs ce qu’est un homme ?

3. POURQUOI ÉDUQUER : APPRENDRE POUR SAVOIR, SAVOIR POUR ÊTRE OU LA DISCIPLINE COMME HORIZON DE LA LOI

Tout savoir et tout apprentissage demandent avant tout de la discipline. Kant explique cela en disant :

2. Kant, *Réflexions sur l’éducation*, op. cit., p. 79

La discipline transforme l'animalité en humanité. Par son instinct un animal est déjà tout ce qu'il peut être, une raison étrangère a déjà pris soin de tout pour lui. Mais l'homme doit user de sa propre raison. Il n'a point d'instinct et doit fixer lui-même le plan de sa conduite. Or, puisqu'il n'est pas immédiatement capable de le faire, mais vient au monde pour ainsi dire à l'état brut, il faut que d'autres le fassent pour lui(...)

La discipline empêche que l'homme soit détourné de sa destination, celle de l'humanité, par ses penchants animaux. Elle doit par exemple lui imposer des bornes, de telle sorte qu'il ne se précipite pas dans les dangers sauvagement et sans réflexion. La discipline est ainsi simplement négative; c'est l'acte par lequel on dépouille l'homme de son animalité; en revanche, l'instruction est la partie positive de l'éducation.

L'état sauvage est l'indépendance envers les lois. La discipline soumet l'homme aux lois de l'humanité et commence à lui faire sentir la contrainte des lois. Mais cela doit avoir lieu de bonne heure. C'est ainsi par exemple que l'on envoie tout d'abord les enfants à l'école non dans l'intention qu'ils y apprennent quelque chose, mais afin qu'il s'habituent à demeurer tranquillement assis et à observer ponctuellement ce qu'on leur ordonne, en sorte que par la suite ils puissent ne pas mettre réellement sur-le-champ leurs idées à exécution ^a.

^a. Kant, Traité de pédagogie, pp 35s

Tel est le principe que nous donne Kant : on ne doit pas seulement éduquer les enfants d'après l'état présent de l'espèce humaine, mais d'après son état futur possible et meilleur, c'est à dire conformément à l'idée de l'humanité et à sa destination totale Aussi peut-on se demander , quelle est cette idée d'humanité et cette destination totale ?

Deuxième partie 2. EDUQUER POUR QUELLE FINALITE ?

L'éducation comprend une dimension négative la discipline comme obéissance à des lois extérieures au sujet (hétéronomie) et une dimension positive, la liberté comme obéissance aux lois qu'on s'est fixée soi-même (autonomie) Kant écrit à ce sujet : "La soumission de l'élève est ou bien positive : il doit faire ce qui lui est prescrit, parce qu'il ne peut juger par lui-même - ou bien négative : il doit faire ce que veulent les autres, s'il veut qu'à leur tour ceux-ci fassent quelque

chose pour lui plaire³” Nous sommes ainsi dans l’essentiel du questionnement sur l’éducation à savoir : et si la loi dans l’éducation n’était que l’éducation à la loi ? Autrement dit et la finalité de l’éducation n’est-elle pas de résoudre le problème suivant : **comment unir la contrainte, l’obéissance sous une contrainte légale, avec la faculté de se servir de sa liberté ? Comment cultiver la liberté sous la contrainte nécessaire ?**

4. LA DISCIPLINE COMME CONDITION DE LA LIBERTÉ : L’HORIZON DE LA LOI

L’homme privé d’éducation ne saurait se servir de sa liberté, ainsi on peut affirmer que toute éducation est avant tout éducation à la contrainte, c’est à dire à la discipline comme condition de la liberté. dans le Contrat Social, Rousseau ne disait pas autre chose lorsqu’il affirmait que l’objectif du contrat est de rendre l’homme libre et par conséquent on le forcera à obéir à la loi (volonté générale) Comme on peut le voir, la contrainte ne nuit nullement à la liberté, c’est bien plutôt l’inverse. *Les Réflexions sur l’éducation* de Kant nous montrent sans conteste que la véritable éducation est l’éducation à la liberté, mais paradoxalement, c’est par la médiation de de la loi que cet objectif sera atteint et dans ce sens l’éducation comme d’éducation à la liberté est aussi le lieu d’une éducation par la contrainte. Si la finalité ultime de l’éducation est d’élever l’homme du rang de l’animalité au rang d’humanité, alors il convient à présent de voir comment rendre cette contrainte opératoire au niveau du sujet à éduquer.

5. LOI MORALE ET LOI DE L’ÉTAT

La loi morale est avant tout un fait de société et dans ce sens , elle est une obligation sociale Examinons l’interprétation sociologique de la morale faite par quelques sociologues (Emile Durkheim, Auguste Comte)

1-L’autorité sociale ou le retour à l’hétéronomie Selon l’Utilitarisme de John Stuart Mill, c’est à la société de formuler dans ses règles ce qui est socialement utile (le bien) et socialement nuisible (le mal). Cela signifie que la morale se ramène à un ensemble de règles sociales et de ce point de vue, la morale est un phénomène social au même titre que les rites, les coutumes, le langage. Ainsi les caractères du devoir sont sociaux, et le devoir est collectif parce qu’il s’impose à tous les membres d’un même groupe d’individus, il a un caractère coercitif, puisqu’il impose des exigences assorties de sanctions. pour Durkheim par exemple, la conscience morale individuelle n’est rien d’autre que l’écho de la conscience collective. En définitive, on voit dans la réalisation de la loi morale , la société comme garante de cette loi. Ainsi on passe dans une seconde phase de l’autonomie à l’hétéronomie. C’est dans cette logique que Auguste Comte affirme que l’individu est défini par sa fonction sociale et il doit assurer le bon fonctionnement de la collectivité.

3. Kant, réflexions sur l’éducation, op. cit.,p 87.

L'autonomie du sujet sauvegardée face au conformisme sociétale S'il est vrai que que la société repose sur des règles et qu'elle soumet chacun à son devoir, il n'en demeure pas moins que la règle qui prédomine dans l'essence même de la morale sociale, c'est le conformisme qui est en complète contradiction avec la notion de liberté de l'individu. "faire comme tout le monde, peut donc conduire au nuisible voire au mal". Nous n'avons aucune garantie qu'en restant en accord avec les moeurs de notre temps, de rester pour autant intègres.

Du coup la question de la loi à suivre dans l'éducation reste toute entière, l'individu est déchiré entre tous ses devoirs contradictoires , obéir à soi ou obéir à l'institution ?

Conclusion

Si nous pouvons juger moralement la société, c'est qu'en réalité, la norme morale ne vient pas de la société, mais de l'exercice de l'autonomie du sujet dont la marque n'est rien d'autre que la liberté et dans ce sens, la morale est cette aspiration de l'individu à construire sans cesse cette aspiration au bien commun.